



SELARL Stanislas HELDT  
Stéphane CLAISE  
Jacques-Yves LE MAREC  
Louis-Victor LOGER

Commissaires de Justice associés

3 rue de l'Assemblée Nationale  
B.P. 465  
78004 VERSAILLES CEDEX  
01.39.50.55.51 / hy@orange.fr

**ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**



GESTIONNAIRE DU  
DOSSIER  
Béatrice CHOCHON  
0139509080  
Email : hy@orange.fr

**REF A RAPPELER :**  
2504057 - BC  
21/02/2025

**MOYENS DE PAIEMENT**



01.39.50.55.51

**VIREMENT :**

Iban : FR95 4003 1000 0100 0034 3731  
V64

Bic : CDCG FR PP

**CHEQUE :**

Ordre : SELARL HELDT CLAISE LE MAREC



## PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

*L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE VINGT FEVRIER*

*La SELARL HELDT CLAISE LE MAREC LOGER, Commissaires de Justice associés, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice à la résidence de VERSAILLES (Yvelines) 3, rue de l'Assemblée Nationale, soussignée par l'un d'eux*

**À LA DEMANDE DU :**

*S.A. CREDIT LOGEMENT immatriculée au registre du commerce de Paris 302493275 dont le siège est 50 boulevard de Sébastopol 75003 PARIS agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège Faisant élection de domicile et constitution d'avocat en la personne et au cabinet de Maître Marion CORDIER, membre de la SELARL SILLARD CORDIER & ASSOCIES, Avocate à VERSAILLES (78000) 73 bis rue du Maréchal Foch, inscrite au Barreau de ladite ville où pourront être notifiés les actes d'opposition à commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie dont il s'agit., Élisant domicile en mon Etude*

**LEQUEL A PREALABLEMENT EXPOSE A :**

La SELARL Stanislas HELDT, Stéphane CLAISE, Jacques-Yves LE MAREC, Commissaires de justice associés, titulaire d'un office de commissaires de justice à la résidence de VERSAILLES (78000), 3 rue de l'Assemblée Nationale, titulaire d'un office de commissaires de justice à la résidence de PARIS (75008), 60 rue Pierre Charron, soussignée par l'un d'eux,

**QUE :**

Dans le cadre de la procédure de saisie immobilière et suite au commandement de payer valant saisie signifié par acte de notre ministère en date du 28 JANVIER 2025 conformément aux dispositions des articles R 322-2 et R 322-3 du code des procédures civiles d'exécution, il me requiert à l'effet de dresser le procès-verbal de description de l'immeuble sis 3 allée de La Hulotte 78610 LE PERRY EN YVELINES en spécifiant sa composition, sa superficie approximative, l'indication des conditions d'occupation et l'identité des éventuels occupants.

**DÉFÉRANT À CETTE DEMANDE :**

**Je, Stéphane CLAISE, membre associé de la SELARL Stanislas HELDT, Stéphane CLAISE et Jacques-Yves LE MAREC, Louis-Victor LOGER, Commissaires de Justice associés, à la résidence de VERSAILLES (78000), 3 rue de l'Assemblée Nationale, Soussigné,**

2504057

Acte : 624261

Me suis rendu, ce jour à 10 h 30, accompagné de \_\_\_\_\_ chargé  
des diagnostics techniques, 3 allée de La Hulotte au PERRAY EN YVELINES.

Sur place, nous sommes reçus par \_\_\_\_\_ qui, après que je  
lui ai décliné mon identité et l'objet de ma mission, nous autorise à pénétrer dans  
les lieux.

L'immeuble, objet de la saisie, consiste d'après le titre de propriété en :

**A LE PERRAY-EN-YVELINES(78610), 3 Allée de la Hulotte, sur un  
terrain cadastré section AY numéro 204, lieudit "3 allée de la Hulotte"  
pour 04a et 76 ca :**

**Une maison à usage d'habitation, comprenant :**

- au rez-de-chaussée : entrée, séjour double avec insert, salle de  
douche, salle de bains, WC avec lave-mains, Garage,
- au premier étage : quatre chambres, salle de douche, salle de  
bains, WC
- au deuxième étage, dans les combles : salle de jeux.

**Le BIEN forme le lot numéro TROIS (3) du lotissement dénommé  
"COTTAGES DU PERRAY".**

**Le lotissement a été autorisé par un arrêté délivré par Le Préfet des  
Yvelines en date du 1er décembre 1987.**

**L'ensemble des pièces constitutives du lotissement, dont l'arrêté sus  
visé, a été déposé au rang des minutes de Maître LIEVRE Notaire à  
PARIS, le 10 mars 1977, publié au service de la publicité foncière de  
RAMBOUILLET, le 30 mars 1977, volume 8947, numéro 8.**



**HUISSIER DE JUSTICE**



Façade avant





**Façade arrière**





La maison en maçonnerie a été construite en 1994 et se divise de la façon suivante :

### Rez de chaussée

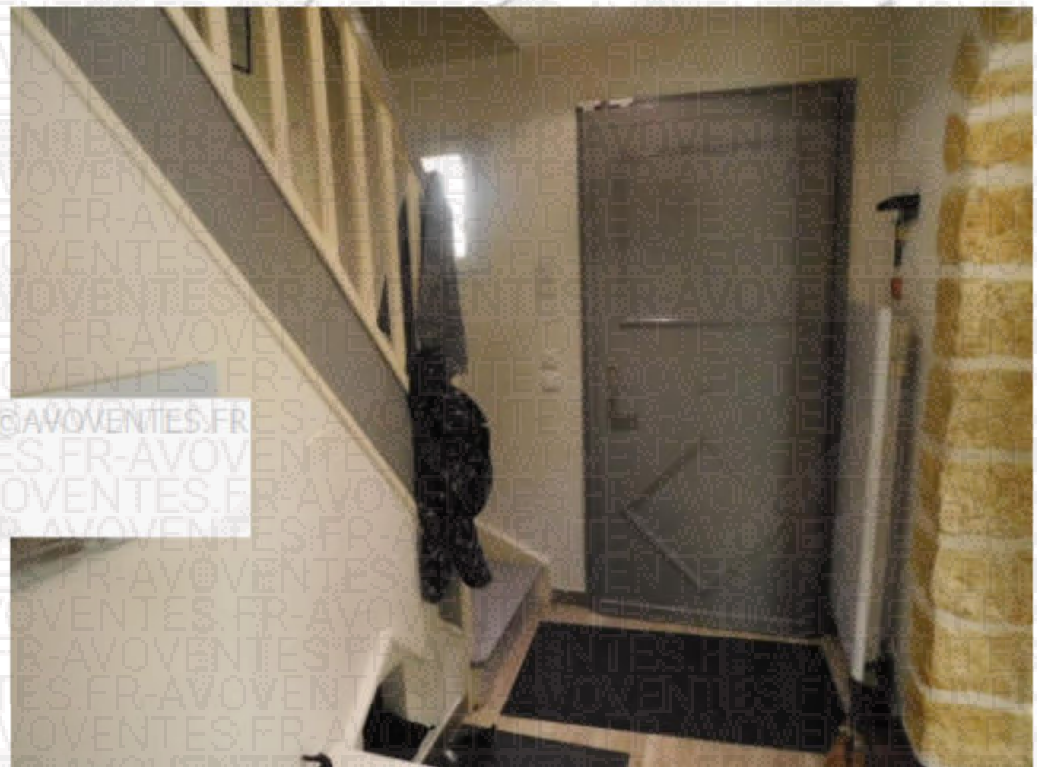
#### 1. Entrée et couloir de desserte :

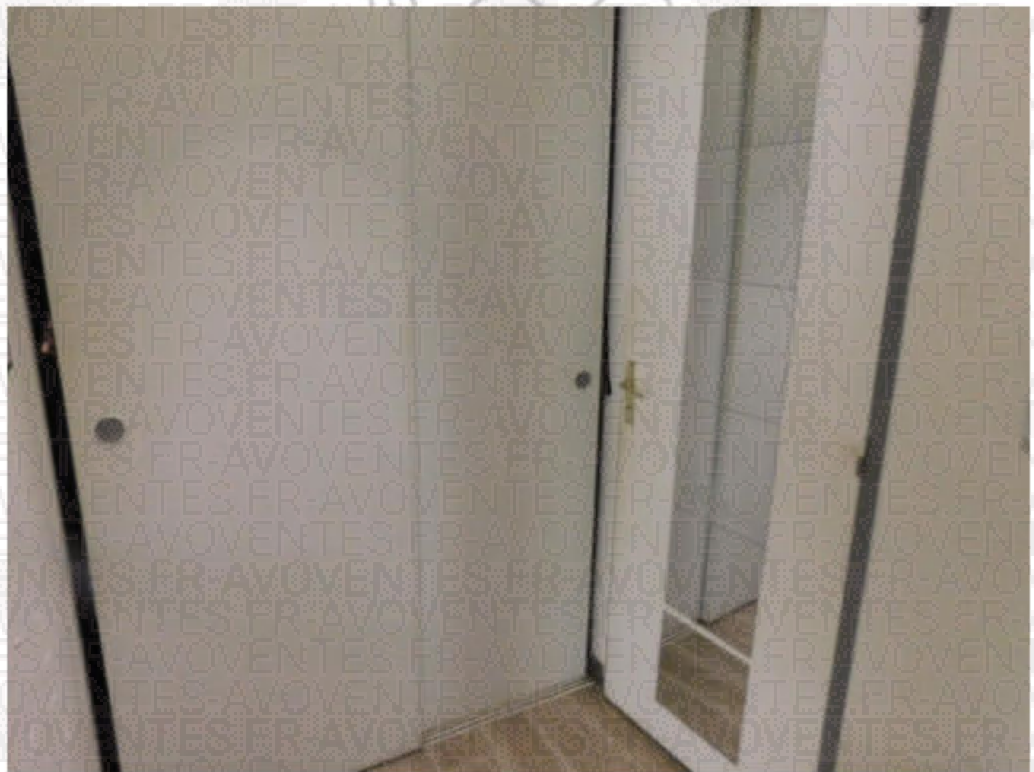
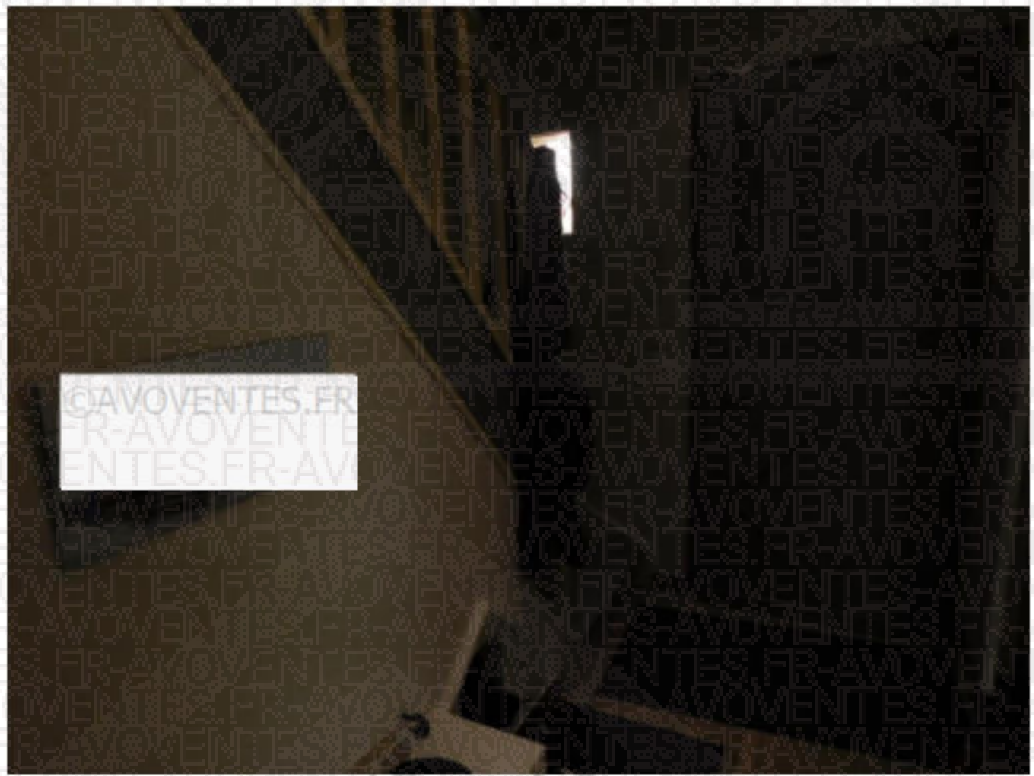
Revetement de sol : linoléum

Murs : peinture

Aménagement : un placard

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques





2. Salon / séjour (traversant) :

Revêtement de sol : linoléum

Murs : peinture et pierres de parement

Menuiseries extérieures : une porte fenêtre coté façade avant et une porte fenêtre et une fenêtre coté jardin, le tout sur châssis PVC équipé d'un double vitrage

Equipement : une cheminée feu de bois avec insert

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques









### 3. Cuisine type américaine :

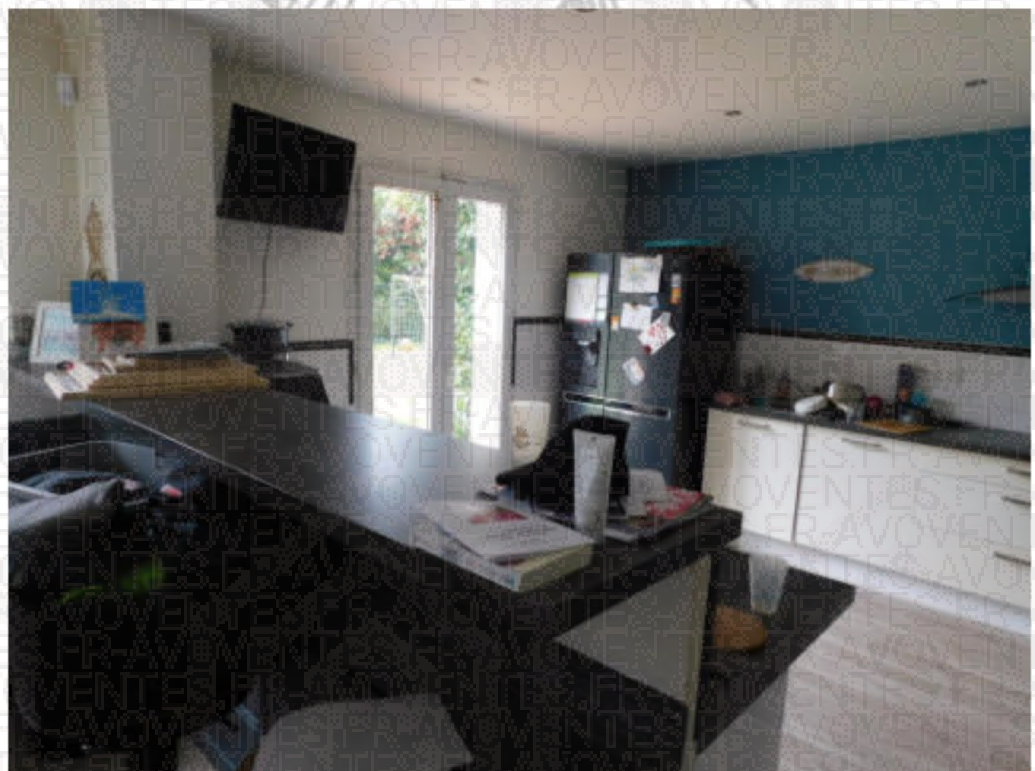
Revêtement de sol : linoléum

Murs : peinture

Aménagement : cuisine équipée de meubles de rangement haut et bas, d'un évier et d'une table de cuisson

Menuiserie extérieure : une porte fenêtre deux ouvrants sur châssis PVC donnant sur la terrasse

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques







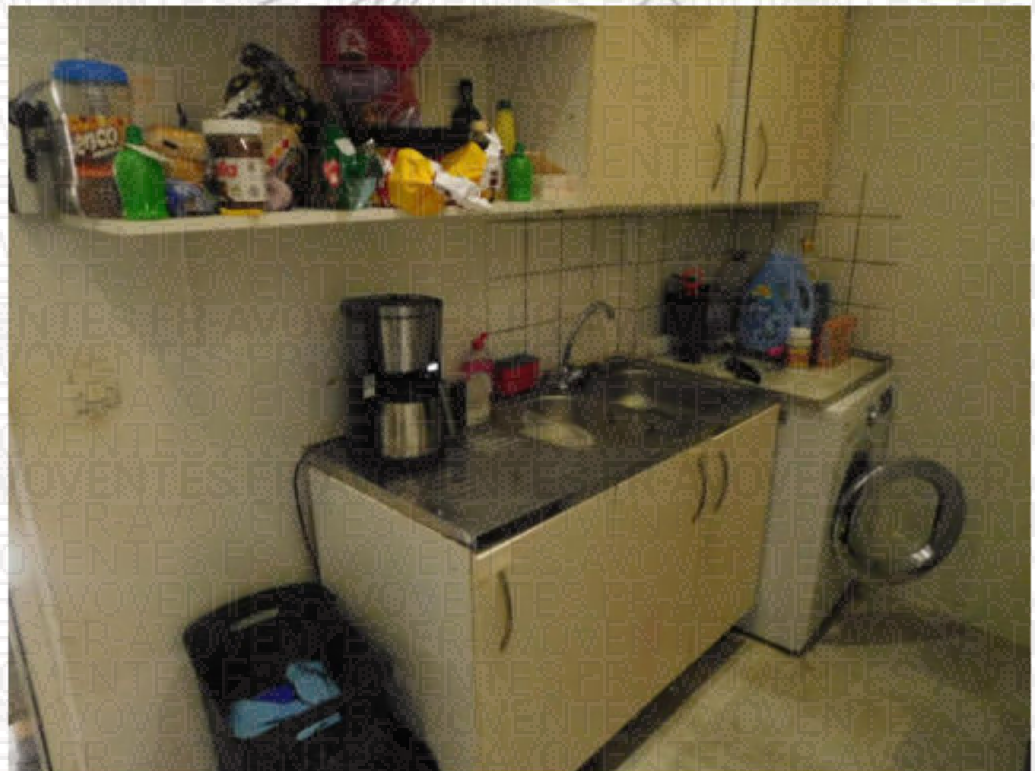
#### 4. Buanderie :

Revêtement de sol : carrelage

Murs : peinture

Equipement : un évier deux bacs inox

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques





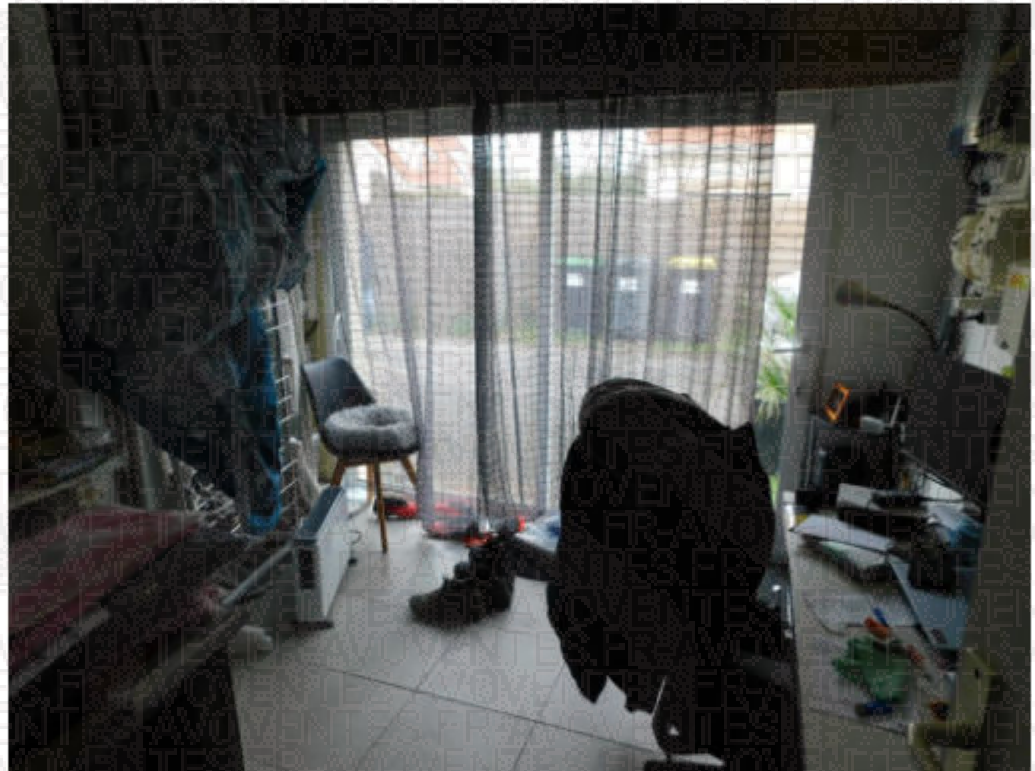
5. Bureau (accès exclusivement depuis la buanderie) :

Revêtement de sol : carrelage

Murs : peinture

Menuiserie extérieure : une baie vitrée coulissante deux ouvrants sur châssis PVC équipée d'un double vitrage

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques





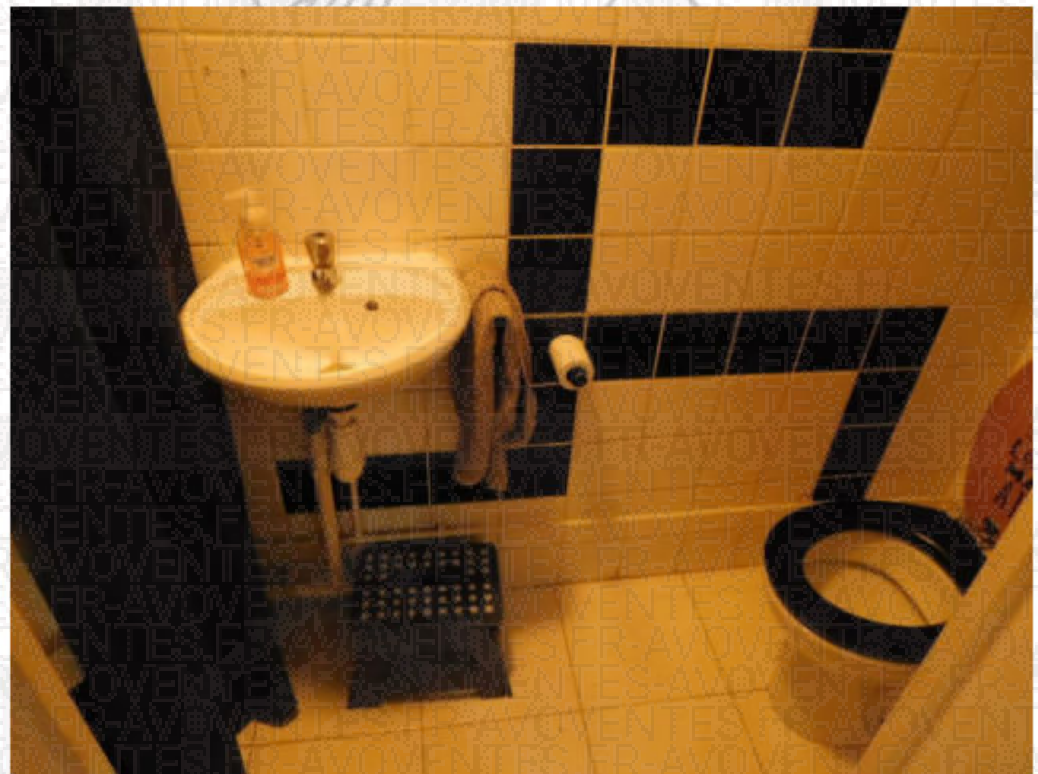
#### 6. WC :

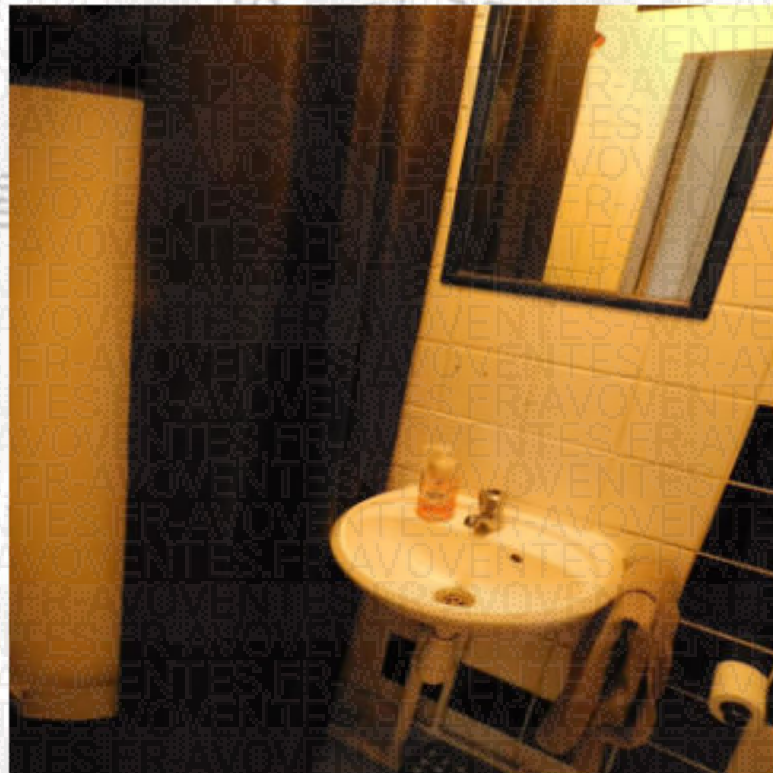
Revêtement de sol : carrelage

Murs : faïence et peinture

Équipement sanitaire : une cuvette WC en faïence blanche avec réservoir dorsal et un lave mains

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques





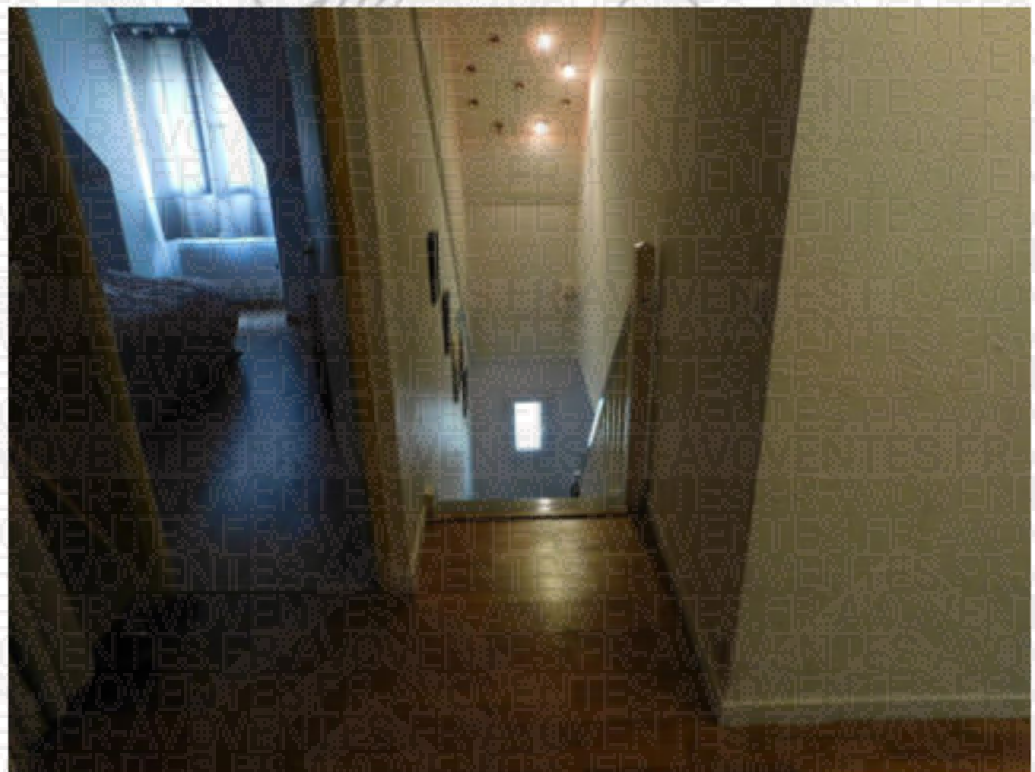


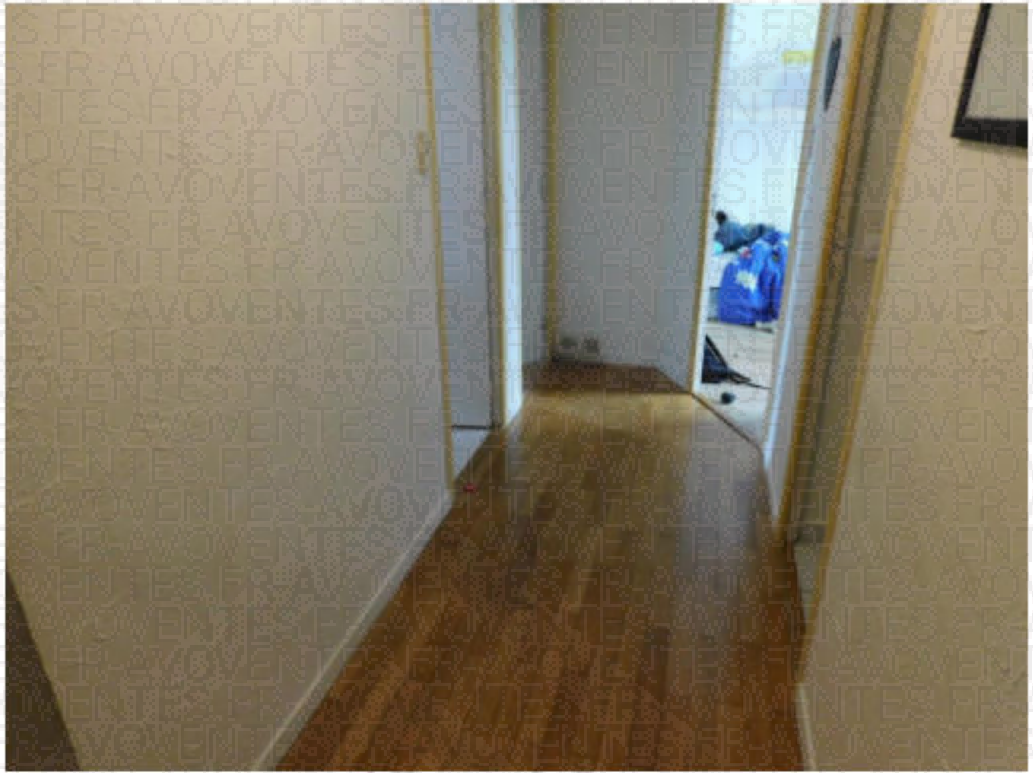
7. Palier :

Revêtement de sol : parquet

Murs : peinture

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques





8. Salle de bains 1 :

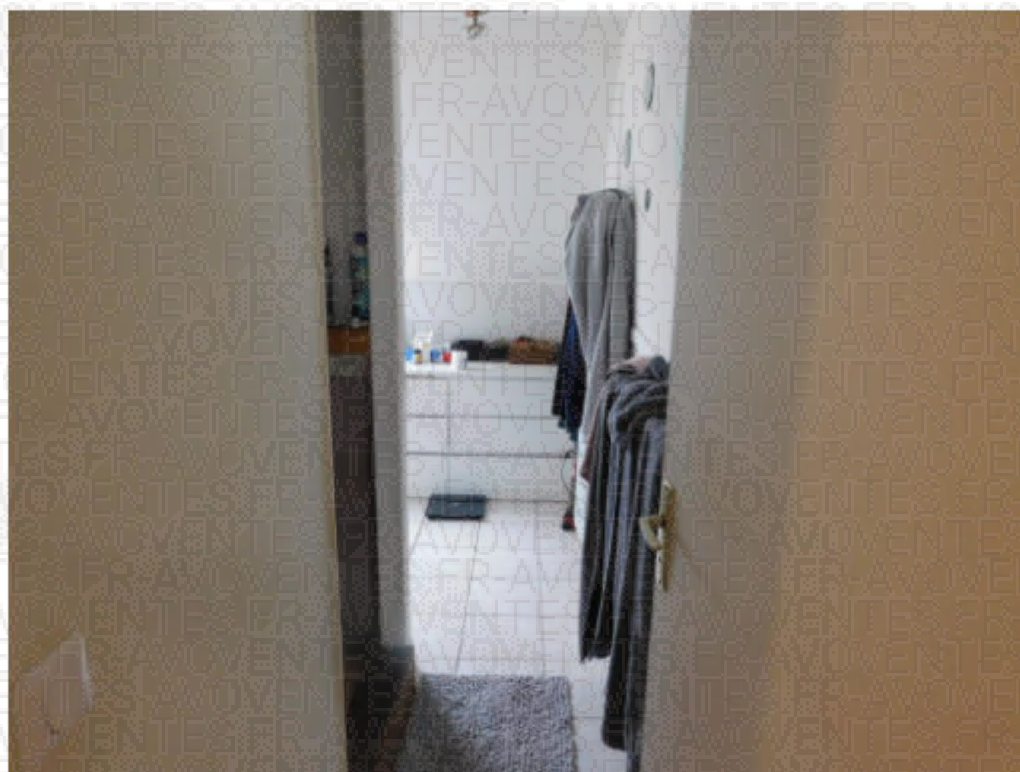
Revêtement de sol : carrelage

Murs : faïence et peinture

Equipements sanitaires : une douche italienne, deux vasques encastrées dans un meuble de salle de bains

Menuiserie extérieure : une fenêtre de toit de type VELUX

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques





9. Chambre 1 :

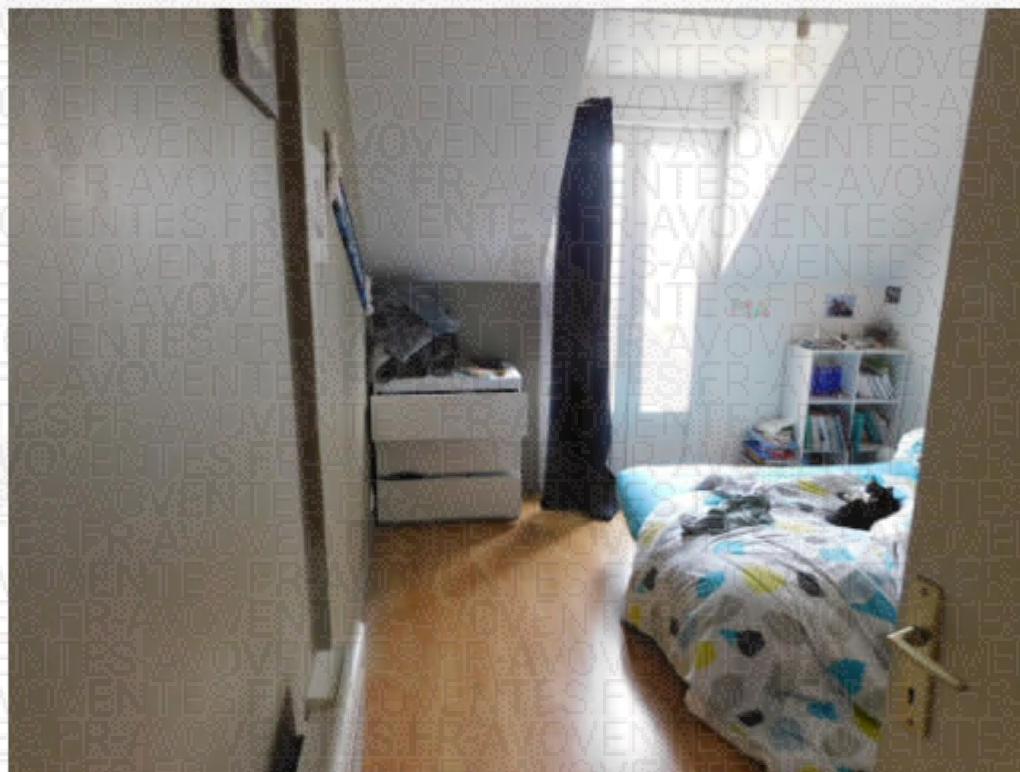
Revêtement de sol : parquet

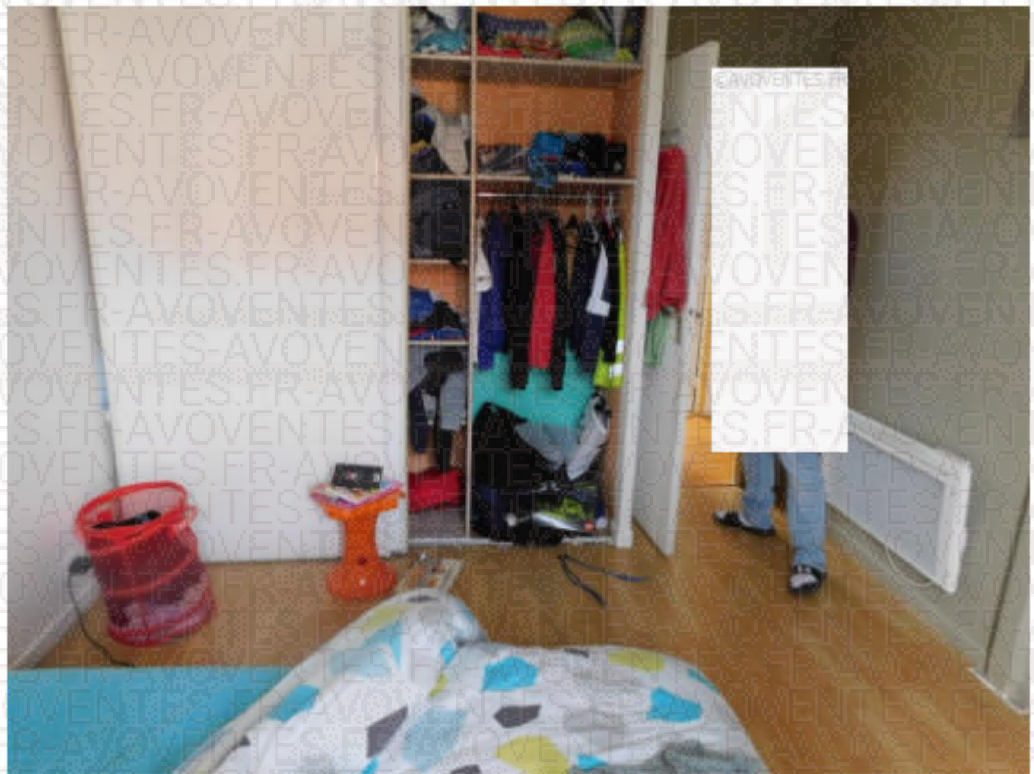
Murs : peinture

Menuiserie extérieure : une porte fenêtre deux ouvrants sur châssis PVC équipée d'un double vitrage et d'un volet roulant PVC motorisé

Aménagement : un placard

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques





#### 10. Chambre 2 :

Revêtement de sol : parquet

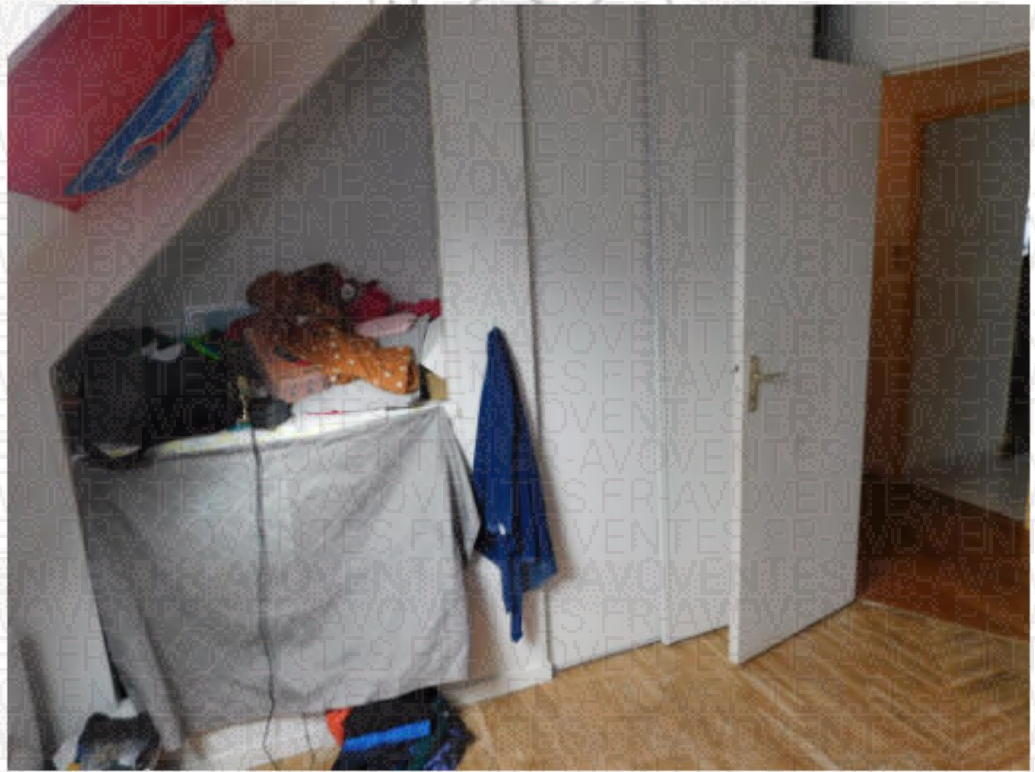
Murs : peinture et lambris

Menuiserie extérieure : une fenêtre de toit de type VELUX

Aménagement : deux placards

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques





### 11. WC :

Revêtement de sol : carrelage

Murs : faïence et peinture

Equipement sanitaire : une cuvette WC en faïence blanche avec réservoir dorsal

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques



### 12. Salle de bains 2 :

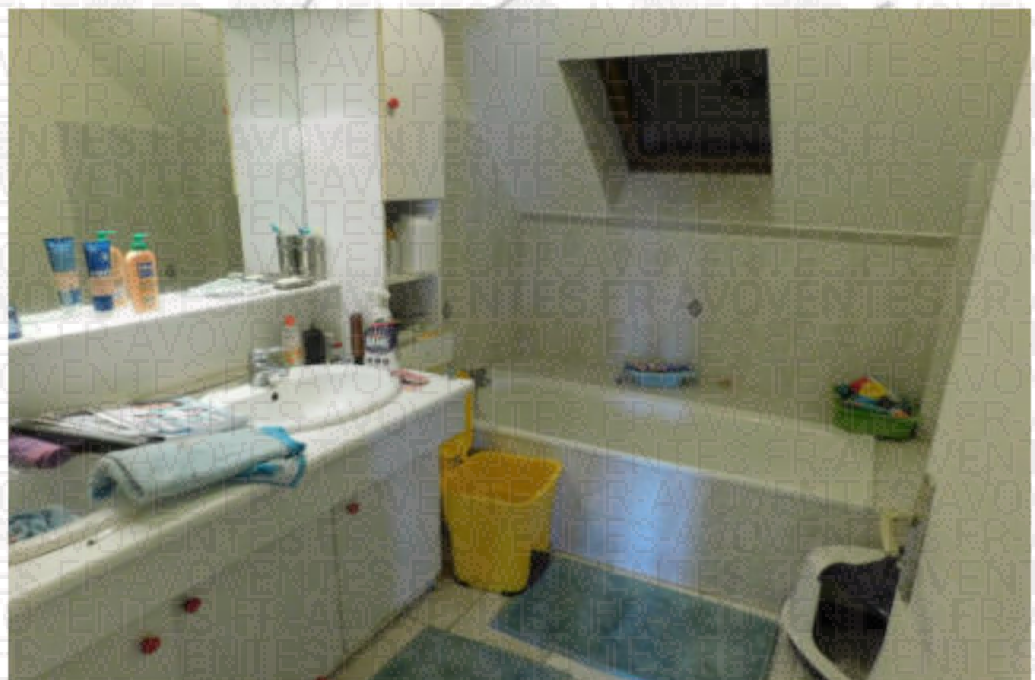
Revêtement de sol : carrelage

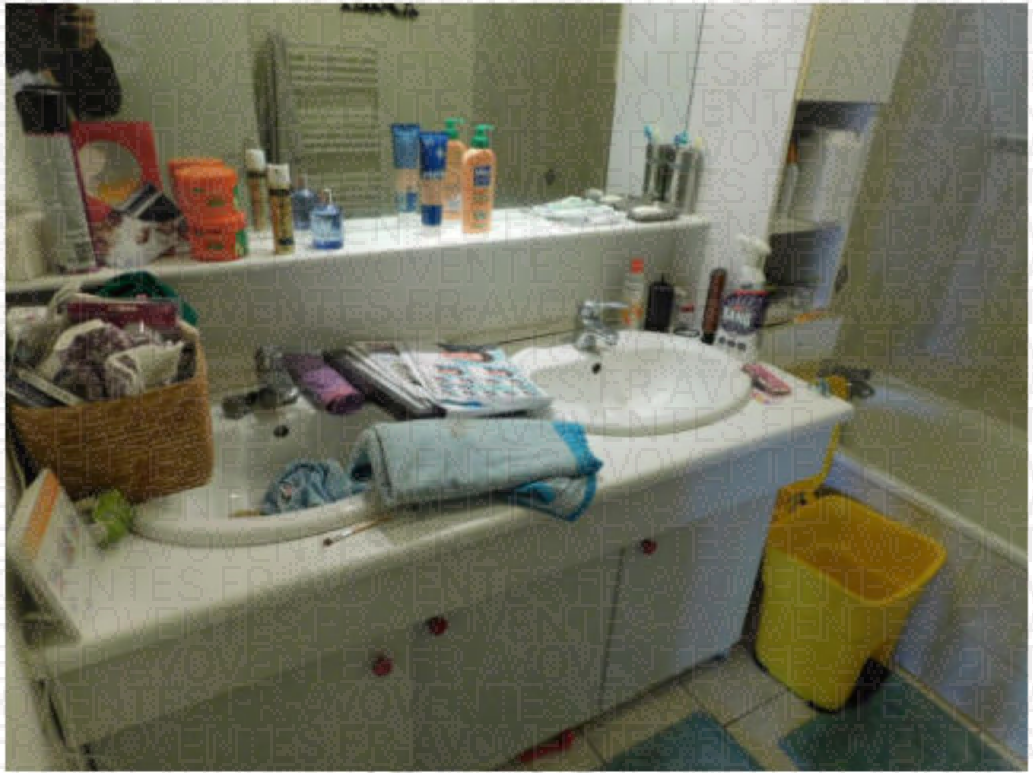
Murs : faïence et peinture

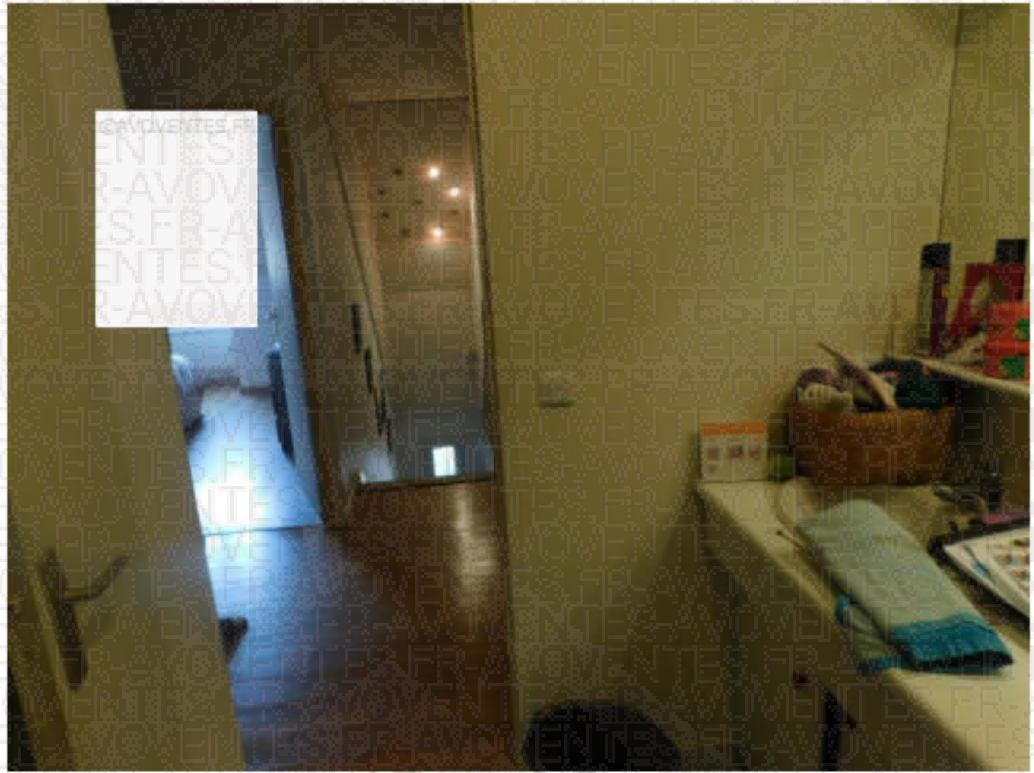
Equipements sanitaires : une baignoire, deux vasques encastrées dans un meuble de salle de bains

Menuiserie extérieure : une fenêtre de toit de type VELUX

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques







### 13. Chambre 3 :

Revêtement de sol : parquet

Murs : peinture

Menuiserie extérieure : une fenêtre de toit de type VELUX

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques





14. Chambre 4 :

Revêtement de sol : parquet

Murs : peinture

Menuiserie extérieure : une fenêtre deux ouvrants sur châssis PVC équipée d'un double vitrage et d'un volet roulant PVC motorisé

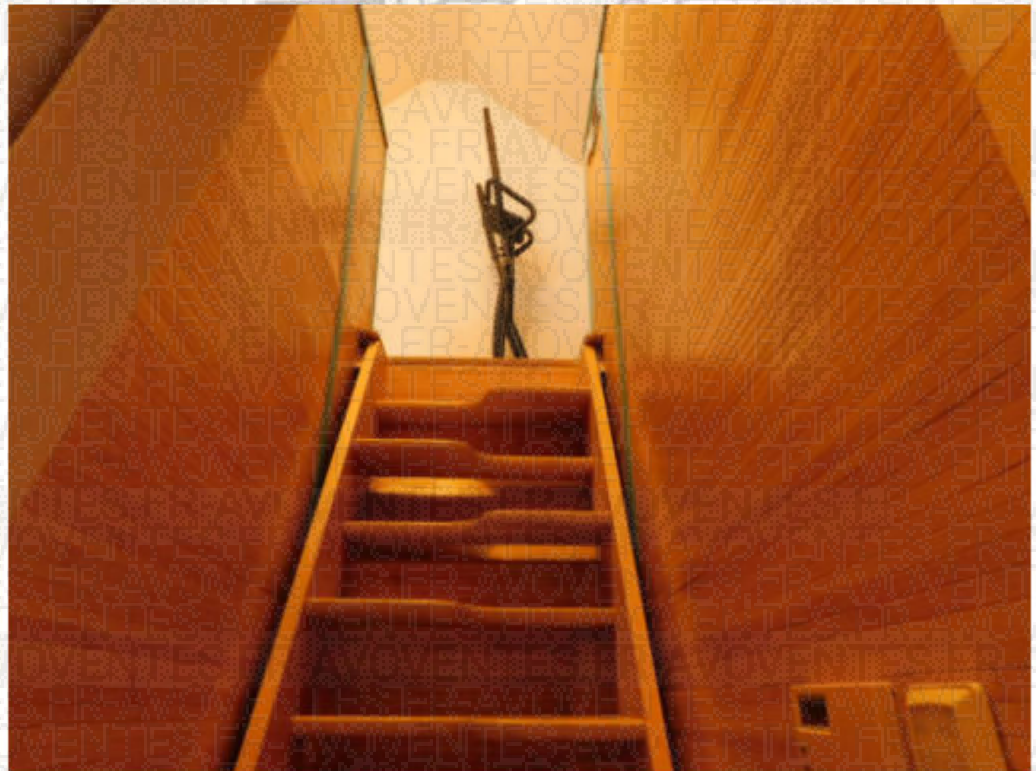
Aménagement : un placard

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques





**2<sup>ème</sup> étage – combles aménagés en deux pièces**



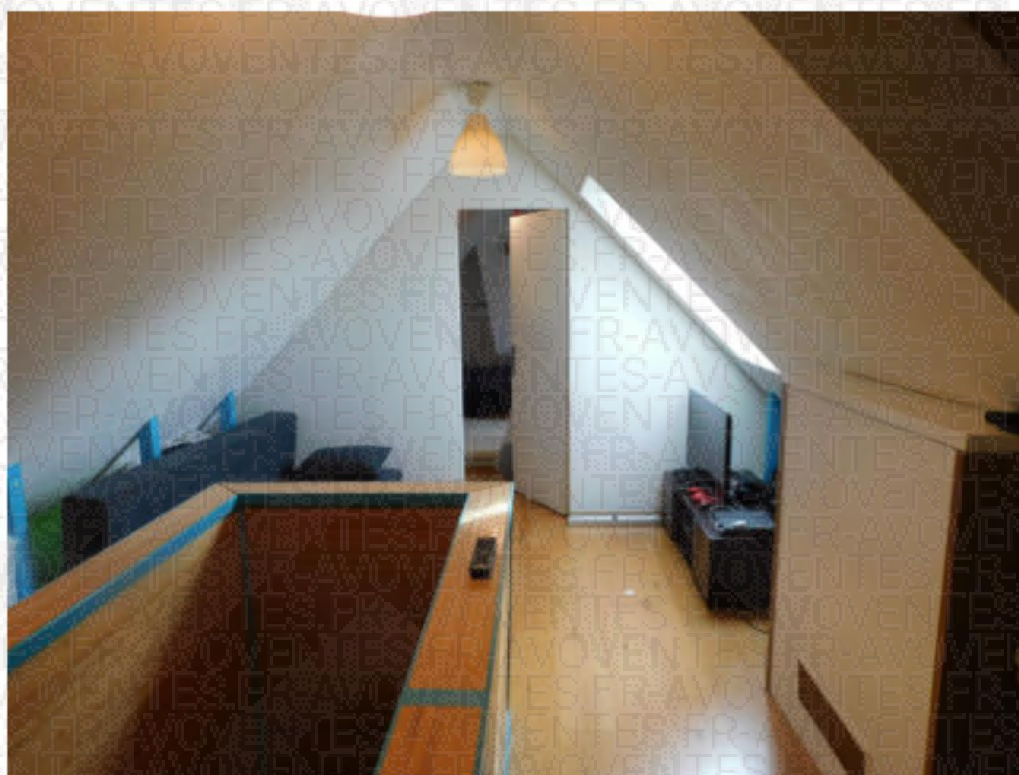
15. Palier / dégagement :

Revêtement de sol : parquet

Murs : peinture

Menuiseries extérieures : deux fenêtres de toit de type VELUX

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques





16. Chambre 5 :

Revêtement de sol : parquet

Murs : peinture

Menuiserie extérieure : une fenêtre de toit de type VELUX

Superficie approximative : voir dossier diagnostics techniques





Chauffage : individuel par convecteurs électriques

Equipement photovoltaïques :

Sur le pan arrière de la toiture (coté jardin), plusieurs panneaux photovoltaïques sont installés et raccordés. Le propriétaire me déclare qu'il dispose d'un contrat de revente d'électricité à EDF sans être en mesure de me le communiquer.

Extérieur :

La maison dispose sur la façade arrière d'une terrasse carrelé et d'un jardin clos de haies.

HUISSIER DE JUSTICE





Sur la façade avant la parcelle est aménagée avec deux aires de stationnement et un espace vert.





**Abri de jardin :**

Il est adossé au pignon gauche, une remise en bois couverte d'un toit en tuile d'une surface d'environ 24 m<sup>2</sup> pour laquelle je déclare n'avoir ni sollicité, ni obtenu aucune autorisation d'urbanisme.







Occupation : la maison est occupée par  
et leurs quatre enfants mineurs.

me déclare :

- Lesdits biens et droits immobiliers décrits ci-dessus sont ceux visés par le commandement aux fins de saisie immobilière précédemment signifiés et qu'il m'a donné accès et transmis toutes les informations relatives à ceux-ci y compris aux immeubles par destination, droits et servitudes, toutes augmentations et améliorations, sans aucune exception ou réserve,
- Qu'il n'existe à ce jour aucune action ou litige en cours pouvant porter atteinte au droit de propriété,
- Qu'il n'y a eu aucun empiètement sur le fonds voisin,
- Que le ou les bien (s), objet du présent procès-verbal de description ne fait (fait) l'objet d'aucune injonction de travaux,
- Qu'il n'a pas modifiée la destination du bien ou des biens en contravention de dispositions légales,
- que la consistance du BIEN n'a pas été modifiée de son fait par des travaux non autorisés,
- qu'il n'a conféré à personne d'autre un droit quelconque sur le BIEN pouvant empêcher la vente,

A la fin de mes opérations, à 12 H 45, je dresse le présent procès-verbal de description.

HUISSIER DE JUSTICE

Stéphane CLAISE  
Compagnon de Justice Associé

